

BALLAISON



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Mardi 1^{er} octobre 2024

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 26 septembre 2024

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond, Mme GREGOIRE Corinne, M. THEVENOT Gérald, Mme BERTHOLON Stéphanie, M. CARTILLIER Antoine Mme LOUBET Chantal et Mme RAPIN Christiane,

ABSENT(E)S : -

EXCUSÉ(E)S : -

EXCUSÉ AYANT DONNE POUVOIR :

M. LAGALISSE Clément a donné pouvoir à M. MEYNET Jacques

M. UGO Alexandre a donné pouvoir à M. CARTILLIER Antoine

Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie

Désignation d'un secrétaire de séance : M. MEYNET Jacques

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 3 septembre 2024 est adopté à l'unanimité

FINANCES

• Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 1^{er} octobre 2024

1. EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE				
Opérations réelles				
PREVISIONS	Fonctionnement	Investissement	Total	
Dépenses prévues	2 111 758	4 208 984	6 320 742	
Dépenses réalisées	1 205 748	1 590 313	2 796 061	
soit en %	57.10	37.78	44.24	
Recettes prévues	2 111 758	4 208 984	6 320 742	
Recettes réalisées	1 297 892	3 384 948	4 682 840	
soit en %	61.46	80.42	74.09	
Excédent	92 144		1 886 779	
Déficit				

2. EXECUTION DES PROGRAMMES D'EMPRUNT	
Emprunts prévus pour l'exercice en cours (GROUPE SCOLAIRE)	2 500 000
Solde du programme d'emprunt de l'exercice précédent (K)	192 857
Capital d'emprunt restant dû au 01/01/2024	120 663
Total EPF 74 (portage foncier)	128 272

EMPRUNTS REALISES DEPUIS LE 1er JANVIER année 2024					
Objet	capital	intérêts	frais dossier	Dernière échéance	
Voirie Marcorens	47 983	10 461		2037	58444
Construction Mairie	72 680	10 722		2027	83402
EPF Michel 2023	26 953		sur 2023	2036	26953
EPF Aslam	55 604		10021	2028	65625
EPF Michel	25 415		8741	2036	35694
Total	228 635	21 183	18762		270 118

Ligne de Trésorerie	
Avance de trésorerie autorisée	0
Avance de trésorerie en cours (capital avancé non remboursé)	0
Cumul des intérêts versés pour avance de trésorerie	8362

3. EXECUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (avec les engagements)			
	Prévues	Réalisées	%
20 - Immobilisations incorporelles (logiciel...)	4 261	4 261	100.00%
21 - Immobilisations corporelles (Syane, gros matériel...)	147 661	155 083	105.03%
23 - Immobilisations en cours (Groupe scolaire...)	2 781 592	381 361	13.71%
27 - Autres Immobilisations (EPF 74)	109 509	82 556	75.39%
Total	3 043 023	623 261	20.48%

3. bis EXECUTION DES DEPENSES SUR OPERATIONS INDIVIDUALISEES			
	Prévues	Réalisées	%
52 RD 20 (C2i et géometre)	13 149	13 149	100.00%
62 Contruction groupe scolaire et annexes	2 768 442	381 361	13.78%
	2 781 591	258 906	

7. MONTANT DE LA TRESORERIE AVEC L'EMPRUNT DU GROUPE SCOLAIRE : 2 065 122.00 €

7. MONTANT DE LA TRESORERIE SANS L'EMPRUNT DU GROUPE SCOLAIRE : 148 900.00 €

GROUPE SCOLAIRE	
Montant budgétisé pour 2024 :	2 768 442.00 €
Montant des factures (janvier à mai) sur fonds propres :	96 760.09 €
Montant du prêt accordé en juin 2024 :	2 500 000 €
Montant des factures payées avec le prêt depuis juin :	583 777.22 €
dont Factures de travaux et MOE	263 381.00 €
Remboursement LTI	300 000 €
Assurance TRC	10 289.97 €
Banque (capital)	10 106.25 €
Montant restant sur le prêt	1 916 222.00 €
Montant total payé à ce jour	680 537.31 €

Changement Important depuis le mois dernier
Réception de la facture du Syane GER 2024 NON PREVUE au Budget

5. RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	
SUBVENTIONS PREVUES	371 188
SUBVENTIONS REALISEES	119 019
Taux de réalisation	32.06%

FCTVA & TAXE AMENAGEMENT	
Prévisions	71 154
Réalisations FCTVA	57 154
Réalisations Taxe aménagement	6 409
Taux de réalisation	80.32%

6. MASSE SALARIALE Mois en-cours

Effectif titulaire	10
Effectif non titulaire	8
Effectif total	18
Dispo	1
Arrêt maladie	1
Effectif total	2

Chap 012	Prévu	804 850
Réalisé	375 505	
Tx de réalisati	46.66%	
Disponible	559 763	

	% moyen	Réalisé	% réalisé	Disponible
Janvier	7.02%	56 518	7.02%	748 332
Février	14.33%	58 856	7.31%	689 476
Mars	23.83%	76 396	9.49%	613 080
Avril	31.62%	62 689	7.79%	550 391
Mai	39.25%	61 479	7.64%	488 912
Juin	46.66%	59 567	7.40%	429 345
Juillet	54.41%	62 376	7.75%	366 969
Août	61.95%	60 724	7.54%	306 245
Septembre	69.55%	61 158	7.60%	245 087
Octobre	69.55%	0		
Novembre	69.55%	0		
Décembre	69.55%	0		
		559 763		

- **Délibération – Décision modificative n°2 – Intégration du programme SYANE GER 2024**

Il convient de procéder à une décision modificative sur le budget principal pour intégrer le programme GER SYANE 2024 partiellement réalisé, dont le détail est exposé ci-après :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n°2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21538 : Autres réseaux	0.00 €	90 461.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	90 461.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-62 : CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE ET ANNEXES	90 461.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	90 461.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	90 461.00 €	90 461.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de décision modificative,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

MARCHES PUBLICS

- **Information – Suivi de travaux – Marché relatif à la construction du nouveau groupe scolaire**

Les travaux se poursuivent, les fondations ont été coulées, le coulage des dalles et la préparation pour la fabrication des panneaux des murs vont débiter.

Une réunion a eu lieu le 26 septembre dernier concernant la route d'accès par la route des Voirons. Il a été décidé que l'accès reste au même endroit que celui prévu dans le permis de construire. Un décalage pourra être envisagé, si nécessaire, au moment de la construction des logements aidés.

ADMINISTRATION GENERALE

- **Délibération – Convention de mise à disposition du terrain multisport à l'association FC BALLAISON - 2024/2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le terrain multisport situé sous l'école maternelle est mis à disposition prioritairement aux écoles et aux associations communales.

L'association FC BALLAISON a exprimé le souhait de disposer du terrain pour ses activités sportives à des heures et jours précis à savoir, les lundis, mardis et jeudis de 17h30 à 20h.

Il convient dès lors d'établir une convention mentionnant les conditions d'utilisation.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée délibérante du projet de convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour la mise à disposition gratuite du terrain multisport à l'association FC BALLAISON,
- VALIDE les conditions d'utilisation du terrain précisées dans la convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à exécuter ladite convention.

• **Délibération – Actualisation des tarifs de location de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs ont été fixés par délibération le 22 octobre 2019 et n'ont pas été modifiés depuis.

Il est proposé, au regard des différents travaux réalisés et de l'augmentation des coûts énergétiques, de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

	Grande salle	Petite salle
Caution		
Dégradations	2 000 €	1 000 €
Ménage	300 €	150 €
Location		
Tarifs du 01/05 au 30/09		
Particuliers de la commune	850 €	300 €
Particuliers hors commune	1 350 €	600 €
Associations communales	300 €	200 €
Associations extérieures	700 €	400 €
Tarifs du 01/10 au 30/04		
Particuliers de la commune	900 €	320 €
Particuliers hors commune	1 400 €	620 €
Associations communales	350 €	220 €
Associations extérieures	750 €	420 €
Gratuité : activités scolaires, activités régulières associatives, réunions et représentations officielles d'intérêt public, réunions de copropriétés de la commune, assemblées générales des associations communales		
Divers		
Location écran, sonorisation, vidéoprojecteur	250 €	Néant
Service de ménage facultatif	300 €	150 €
Location du mobilier – Particuliers de la commune	1 €/chaise – 2€/table	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la proposition de tarifs,
- DECIDE d'une application à compter du 1^{er} janvier 2025.

• **Délibération – Approbation du règlement intérieur régissant la location de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la salle des fêtes peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition de différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux, des réunions ou représentations d'intérêt général et des activités des associations communales.

Les modalités d'utilisation doivent être définies afin que les mises à dispositions aux usagers (particuliers, associations) se déroulent dans des conditions optimales.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de règlement intérieur de la location de la salle des fêtes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise à disposition de la salle des fêtes,
- APPROUVE les conditions d'utilisation précisées dans le règlement intérieur,
- DECIDE de son application à compter du 1^{er} janvier 2025.

• **Délibération – Approbation de la convention de location de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention doit être signée entre la commune et l'utilisateur lors d'une location de la salle des fêtes.

Il est proposé d'approuver la convention de location qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

La présente convention est établie entre la commune de Ballaison, représentée par Monsieur Christophe SONGEON, Maire de la Commune,

Et
Nom, prénom, fonction (si association) : _____ ci-après
dénommé « l'utilisateur »,
Adresse : _____

Numéro de téléphone fixe : _____
Numéro de téléphone portable (joignable le jour de la location) : _____

Dénomination de l'association (le cas échéant) _____
Adresse : _____

Sollicitant la location de la Grande Salle Petite Salle

Pour la période :
Date et heure de début de location : _____
Date et heure de fin de location : _____
Nombre de personnes attendues (maximum _____) : _____
Type de manifestation : _____

Pour un montant :

Location gratuite : *indiquer la raison conformément au règlement*

Location payante

	Montants
Prix de la location	
Sonorisation/écran	
Service ménage – entreprise extérieure	
Total	
<i>Acompte de 30%, soit XX€, versé le XX/XX/XXXX</i>	
Solde réglé ce jour	XXX €

Déclare avoir pris connaissance de la présente convention et du règlement donné en annexe et l'accepter sans réserve.

Fait à Ballaison, le _____ en 2 exemplaires,
Signatures précédées de la mention « Bon pour accord »

L'utilisateur, _____ Le Maire (ou un adjoint)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de location de la salle des fêtes,
- **DECIDE** d'une application à compter du 1^{er} janvier 2025.

RESSOURCES HUMAINES

- **Information sur le personnel communal**

Audrey VIOLLAND, agent d'accueil à la mairie, quittera son poste en fin d'année. Un recrutement va être lancé dans les prochains jours.

AFFAIRES SOCIALES

Néant

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- **Voyage scolaire – Octobre 2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les enfants de l'école élémentaire sont partis en voyage scolaire le 1^{er} octobre à Lyon, pour 4 jours.

Ce voyage a été organisé par l'école, sans en informer la commune au préalable. Le directeur de l'école a demandé très tardivement une subvention au département et à la commune. Le reste du financement est à la charge du Sou des écoles et des parents d'élèves.

La subvention n'ayant pas été prévue au budget 2024, son versement ne sera possible qu'en 2025.

Enfin, la plupart des élèves participants au voyage était inscrit au service périscolaire et à la cantine. La responsable a donc dû annuler au dernier moment ces inscriptions, engendrant un travail supplémentaire qui aurait pu être évité si l'organisation de ce voyage avait été anticipée.

AFFAIRES JURIDIQUES

- **Information – ordonnance de référé du 18 septembre**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une ordonnance de jugement a été rendue le 18 septembre dernier suite au référé suspension tendant à contester l'arrêté autorisant la construction du nouveau groupe scolaire.

Le juge des référés a estimé qu'aucun moyen visé par la partie adverse n'était de nature à créer un doute sérieux sur la légalité de l'arrêté du permis de construire et que par conséquent, la requête devait être écartée.

La partie adverse a été condamnée à verser à la commune la somme de 800 € au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Monsieur le Maire précise qu'un recours en annulation est toujours en cours contre le permis de construire ainsi que deux recours gracieux contre des délibérations relatives au financement du projet.

- Information – Point d’avancement des dossiers d’urbanisme au 1^{er} octobre 2024

1 - NOUVELLES DEMANDES D’URBANISME DEPOSEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Transfert d’un permis de construire : (dossier instruit par la commune :

Dépôt le 09/09/2024 : PD 74 025 23 B0012 – T03 : M. LAQUE Christophe, 28 avenue du Bas-Chablais 74140 Douvaine. Pétitionnaire du PC 74 025 24 B0012 – T02 : SAS TUILIERE 46, M. GIRARD Thomas, depuis le 18/03/2024. Lieu-dit : « Gevret Nord », zone Ud du PLUi. **Concerne le lot A d’un terrain de 780 m2 dans le lotissement de Gevret-Nord, 46 chemin de la Tuilière. Arrêté d’accord émis le 26/09/2024.**

Déclarations préalables : (dossiers instruits par la commune).

Dépôt le 19/08/2024 : DP 74 025 24 B0057 : M. GERDIL Philippe, 783 route des Crapons, lieu-dit : « Vigne Lagdaille », zone Ud du PLUi : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. **Agrandissement d’un carport existant, passant de 20 m2 à 27,54 m2. Demande de pièces complémentaires émise le 12/09/2024. Réponse du pétitionnaire le 20/09/2024. Arrêté de refus émis le 24/09/2024.**

Dépôt le 06/09/2024 : DP 74 025 24 B0059 : M. TYRODE Jérôme, 827L route des Crapons, lotissement : « Le Clos St Vincent », lieu-dit : « Vigne Lagdaille », zone Ud du PLUi. **Installation de 16 panneaux photovoltaïques en toiture, surface de 25 m2. Arrêté de non opposition émis le 24/09/2024.**

Dépôt le 16/09/2024 : DP 74 025 24 B0060 : ECO PERF HABITAT SAS, pour M. PHIDIAS Michaël et Mme DETURCHE Aline, lieu-dit : « Ballaison », zone Uc du PLUi : zone urbaine à dominante habitat – Espace de développement des communes périurbaines et des villages, et accompagnement des pôles avec mixité des fonctions et devant présenter une certaine densité. **Installation de 18 panneaux photovoltaïques en toiture, surface de 45 m2. Arrêté de non opposition émis le 24/09/2024.**

2 – SUIVI DES DOSSIERS D’URBANISME COMMISSIONS PRECEDENTES : pour information

Permis de construire :

Dépôt le 19/04/2024 : PC 74 025 25 B0004 : M. COMTE Nicolas, 898 bis route du Salève, lieu-dit : « Champ Dunand », zone Ud : : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. **Construction d’une extension pour garage fermé et réalisation d’un abri voitures couvert. Aménagement de l’ancien garage en bureau. Le pétitionnaire a déposé le 23/07/2024 les pièces complémentaires. Arrêté de refus émis le 19/09/2024. Motifs : retrait insuffisante par rapport à limite Nord et place de stationnement sous-dimensionnée.**

Dépôt le 11/06/2024 : PC 74 025 24 B0006 : M. GOJON Daniel et Mme BRULÉ Sonia, 50 route des Fées, lieu-dit : « Ballaison », zone Ua : zone urbaine à dominante habitat – centre-bourg historique avec mixité des fonctions et présentant une certaine densité. **Extension d’une maison individuelle, démolition du pool-house. Demande de pièces complémentaires émise le 18/06/2024, déposées le 23/07/2024. Arrêté à émettre avant le 23/09/2024. Arrêté de refus émis le 19/09/2024. Motif : retrait insuffisant par rapport à la limite de propriété Est.**

3- INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE THONON AGGLOMERATION

Monsieur le Président de Thonon Agglomération n’a pas fait valoir son droit de préemption sur le dossier suivant :

Dépôt le 20/08/2024 : DIA 74 025 24 B0013 : Maître BIRRAUX Edouard, notaire associé à Douvaine 74140), pour la SAS TUILIERE 46, M. GIRARD Thomas, lotissement de Gevret-Nord, lieu-dit : « Gevret Nord », 46 chemin de la Tuilière, zone Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. Terrain non bâti de 780 m2. Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l’exercice de son droit de préemption le 05/09/2024.

- **Délibération – Attribution d'un nom de rue – Chemin des bois Fréziers**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il existe une voie sur la commune pour laquelle aucun nom n'a été attribué : le chemin rural dit « Des Bois Fréziers », au lieu-dit : « La Tuilière ».

L'article 169 de la loi 2022-217 du 21/02/2022 sur la décentralisation reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le Conseil municipal est en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de choisir un nom pour cette voie, permettant de créer dans la banque d'adresse locale et nationale un adressage officiel pour les habitants concernés. Ensuite des numéros seront affectés à chaque habitation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la dénomination suivante : Chemin des bois Fréziers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la dénomination « *Chemin des bois Fréziers* » pour la voie concernée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche pour l'officialisation de ce nom auprès de la banque d'adresse locale et nationale.

SECURITE

Néant

FETES ET CEREMONIES

- **Inauguration des panneaux « Village ambassadeur du don d'organes »**

L'inauguration des panneaux a lieu le lundi 9 septembre dernier et s'est poursuivie par la signature d'une charte « village ambassadeur du don d'organes ».

- **Octobre rose**

La marche rose du dimanche 13 octobre est annulée, seule la vente de jus de pommes par le Sou des écoles est maintenue.

Des décorations ont été installées dans la commune : un papillon sur la place du Pressoir et des rubans roses dans les différents hameaux.

L'ensemble du Conseil tient à remercier les services techniques pour la fabrication des rubans et Monsieur Jean-Claude AMBUHL pour la fabrication du papillon.

- **Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie aura lieu, le lundi 11 novembre à 11h devant le monument aux morts.

- **Virade de l'espoir – 2026**

Les Virades de l'espoir étaient organisées à Perrignier le 29 septembre dernier. La prochaine édition se déroulera à Saint Cergues. Monsieur le Maire informe que Ballaison souhaite accueillir les Virades en 2026. La commune de Thonon est également candidate pour l'organiser.

MOTIONS ET VŒUX

Néant

- **Commission ENVIRONNEMENT**

Le nettoyage du cimetière aura lieu le samedi 12 octobre à partir de 9h30.

La commission environnement propose que la journée nature s'inscrive cette année dans le programme du printemps des coquelicots afin de permettre une meilleure communication de l'évènement et une augmentation des visiteurs. Le programme comprendra des animations pour les enfants, des animations en extérieur, la visite du jardin partagé et du composteur. Un film sur la nature sera également diffusé. Deux dates sont proposées : 12 avril ou 17 mai.

Plusieurs conseillers se posent la question du maintien de cette journée, sous ce même format. Ils proposent que la journée soit couplée avec une autre manifestation : fête de la colline, la nuit est belle ... Il est également proposé que la diffusion du film se fasse en semaine pour en faire profiter les enfants de l'école.

La commission va réfléchir à ces propositions et se rapprocher des associations communales pour savoir si la fête de la nature pourrait faire partie d'une de leurs manifestations.

Le composteur dans le jardin partagé a été installé. Une animation est prévue mardi 15 octobre pour présenter son fonctionnement à la population.

L'évènement « La nuit est belle » sera organisé le 11 avril prochain. A cette occasion, une animation avec les enfants sera proposée à 20h suivie d'une observation du ciel à 21h15.

- **Commission JEUNESSE ET ECOLES**

Le prochain conseil d'école aura lieu le 5 novembre.

- **Commission INFORMATION ET COMMUNICATION.**

L'assemblée générale de la bibliothèque se tiendra jeudi 10 octobre à 9h.

L'assemblée générale du Sou des écoles a eu lieu mercredi 25 septembre dernier où deux nouvelles co-présidentes ont été élues ainsi qu'un trésorier, un contrôleur des comptes et une personne chargée de la communication et des relations publiques.

- **Commission VOIRIE ET RÉSEAUX**

Néant

- **Commission BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX - CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT**

Néant

- **Commission ANIMATION ET CULTURE**

Pour les fêtes de Noël, prévues le premier week-end de décembre, le marché de Noël n'aura pas lieu mais deux personnes se sont manifestées en mairie pour organiser un marché vintage et upcycling (seconde-main et recyclage).

D'autres animations sont prévues : atelier créatif par l'ASLB, vente de sapins par le Sou des écoles, vente de gâteaux par le Club de la Pierre à Martin et d'autres encore à définir (chants des enfants, concert de musique ...).

- **Information – Conseil communautaire du 24 septembre**

Le Conseil communautaire s'est déroulé le mardi 24 septembre à la salle des fêtes de Ballaison.

Les élus des différentes communes ont pu apprécier après le Conseil, un buffet autour de produits locaux et communaux.

- **Délibération – Rapport d'activités de l'exercice 2023**

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport d'activités fait l'objet d'une communication, par les Maires des communes membres, à leur Conseil municipal respectif. Le rapport d'activités pour l'exercice 2023 de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération a ainsi été communiqué à l'assemblée.

Dès lors, il appartient au Conseil municipal d'en prendre connaissance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activités 2023 de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération ;

Considérant que la commune de Ballaison est une commune membre de Thonon Agglomération,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 13 voix POUR et 2 abstentions :

- **D'APPROUVER** le rapport d'activités de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2023.

- **Délibération – Rapport mobilité de l'exercice 2023**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un rapport d'activités mobilité a été rédigé par le délégataire START pour l'année 2023.

Ce rapport d'activités fait l'objet d'une communication par les Maires des communes membres, à leur Conseil municipal respectif. Le rapport d'activités pour l'exercice 2023 a ainsi été communiqué à l'assemblée.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activités mobilité 2023 de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération ;

Considérant que la commune de Ballaison est une commune membre de Thonon Agglomération,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 13 voix POUR et 2 abstentions,

- **D'APPROUVER** le rapport d'activités mobilité pour l'année 2023.

- **Délibération – Assainissement – rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) de l'exercice 2023**

L'article L.2224-17 du code général des collectivités territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service assainissement (collectif et non collectif) de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 12 voix POUR et 3 abstentions :

- D'APPROUVER les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service assainissement de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

- **Délibération – Eau – rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) de l'exercice 2023**

L'article L.2224-17 du code général des collectivités territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public eau.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service eau de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 12 voix POUR et 3 abstentions :

- D'APPROUVER le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service eau de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

- **Délibération – Prévention et gestion des déchets – rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) de l'exercice 2023**

L'article L.2224-17 du code général des collectivités territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 12 voix POUR et 3 abstentions :

- D'APPROUVER le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Pose de la 1^{ère} pierre du nouveau groupe scolaire – 24 octobre**

La pose de la 1^{ère} pierre du nouveau groupe scolaire se déroulera le 24 octobre à 15h, sur le chantier.

- **Remise de la médaille de l'ordre du mérite à Monsieur le Maire – 30 octobre**

La médaille de l'ordre du Mérite sera remise à Monsieur le Maire, par Monsieur Edouard Philippe, le 30 octobre prochain à Ballaison.

- **Apprenti FC Ballaison – Intervention à la Pérés'cool**

Un apprenti a été recruté au sein de l'association FC Ballaison. Il interviendra quelques heures pendant la pause méridienne et les mercredis à la Pérés'cool.

- **Aide – Installation des nouveaux commerçants**

Après renseignements, est considérée comme une violation de la comptabilité publique toute aide communale en faveur des particuliers.

En revanche, une commune peut consentir des aides afin d'assurer la création ou le maintien de services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population, lorsque l'initiative privée est défailante.

Il apparait que les conditions ne soient pas réunies pour aider financièrement les exploitants de la Framboiseraie.

La compétence « développement économique » étant détenue par les intercommunalités, Thonon agglo serait susceptible de les aider.

- **FC Ballaison – Coupe de France**

Le FC Ballaison jouera contre Chambéry, le 5 octobre prochain suite à leur victoire pour le 5^{ème} tour de la Coupe de France.

- **Réunion associations – Réservations de salle**

La réunion des associations pour les réservations de la salle des fêtes pour 2025 se tiendra mercredi 9 octobre à 20h en salle du Conseil municipal. A cette occasion, le nouveau règlement de la salle des fêtes sera présenté ainsi que les nouveaux tarifs. Un point sur les demandes de subvention ainsi que sur les débits de boisson sera évoqué.

QUESTIONS DIVERSES

Un conseiller souhaite que l'on demande au service transport de Thonon Agglo si la nouvelle ligne de bus Bons-en-Chablais-Douvaine pourrait traverser le lieu-dit de la Tuilière. Ce passage permettrait notamment aux personnes prenant le train à Bons-en-Chablais d'éviter de prendre la voiture et de limiter les problèmes de stationnement à la gare. La demande va être transmise à Thonon Agglo.

Plusieurs conseillers font remarquer que les points PAV font de plus en plus l'objet d'incivilités avec le dépôt d'objets devant normalement être apportés en déchetterie. Monsieur le Maire confirme cette information au regard du nombre important d'objets ramassés par les services techniques. Il est envisagé de mettre des caméras mais Monsieur le Maire rappelle que cette procédure nécessite l'accord du préfet.

Un conseiller rappelle que la vitesse est de plus en plus excessive route des Hutins. Une solution est en réflexion pour améliorer la situation.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 12 novembre 2024.

Clôture de la séance à 22h00

Le secrétaire de séance
Jacques MEYNET



Le Maire
Christophe SONGEON

